



COMpte-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 2016

Le 4 JUILLET DEUX MILLE SEIZE, les membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon, se sont réunis dans les locaux du Centre Administratif Intercommunal, rue de Buchenberg à CRAON sous la présidence de M. Christophe LANGOUET, Vice-Président.

PRESENTS : Mmes et MM BARRAIS Sylvie, BILHEUX Noëlle, CHARPENTIER Michelle, CHAUVIN Maxime, COLAS Paulette, COUTARD Jean Luc, DAVID Gisèle, FLOURE Martine, GAUTEUR Franck, GENDRY Sophie, GOHIER Odile, LAURENT Jean Claude, MOREAU Jean Claude, PENE Loïc, PERRAULT Colette, RESTIF Vincent, TISON Hervé, TRETON Jean Paul .

EXCUSES : Mmes et MM BOIS Gwénaëlle, BOITEUX Yves-Eric, CHATELLIER Martine, CLAVREUL Yannick, GAULTIER Patrick, ORY Nathalie, RICARD Viviane, SARCEL Bernadette, SAUVE Isabelle.

ABSENTS : Mmes et MM BEDOUET Gérard, BREHIN Colette, FROGERAIS Thierry, Mme GICQUEL Angélique, JACQUET Bernard.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 30 Mai 2016
- RH :
 - Adoption du règlement intérieur
 - Structuration d'une fonction coordination Enfance
- Définition d'un projet éducatif de territoire : mission d'accompagnement de la démarche
- Maitrise de gestion : mise en place
- Retour sur les commissions et groupes de travail
- Questions diverses

Le compte-rendu du 30 Mai 2016 est approuvé

RH :

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Suite à l'avis favorable du comité technique du 9 Juin, la proposition de règlement intérieur soumise à l'approbation du Conseil d'Administration a été adressée à chacun des membres.

M. CHAUVIN souligne que le document présenté ne fait pas apparaître certaines modifications qui avaient été débattues en groupe de travail RH (rubrique : autorisations exceptionnelles d'absences).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de ne pas retenir cette version du règlement intérieur et sollicite un réexamen de la clause en litige.

STRUCTURATION D'UNE FONCTION COORDINATION ENFANCE

Le pôle PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE est placé sous la responsabilité d'un coordinateur (1 ETP).

Aux services en gestion directe transférés au 1^{er} Janvier 2015, se sont adjoints depuis le 1^{er} Janvier 2016 :

- La reprise des ALSH de CUILLE, POMMERIEUX et LA SELLE-CRAONNAISE
- La démarche de mutualisation de l'ALSH de CUILLE/MERAL/LAUBRIERES/ST POIX/GASTINES, par la création d'ALSH «en multi-sites »
- Le déploiement et l'assistance ABELLIUM

Le Pôle PETITE ENFANCE/ENFANCE JEUNESSE recouvre ainsi :

- PETITE ENFANCE : 3 EAJE + RPE (18 agents), 2 crèches parentales, 9 MAM
- ENFANCE : 8 ALSH dont 2 mutualisés (14 agents, 15 agents mis à disposition, 50 vacataires), 3 ALSH gérés par Familles Rurales
- JEUNESSE : 2 services (4 agents) et une association « Nulle part Ailleurs »

Après une année de fonctionnement, il s'avère nécessaire de renforcer la fonction de coordination pour maintenir un accompagnement de proximité avec les équipes.

Dans cette perspective, il est proposé :

- D'affecter au Directeur de l'ALSH de Craon, une mission de coordination pédagogique du pôle Enfance à temps non complet (estimation 0.5 %)
- De faire évoluer le poste d'animation de l'ALSH de CRAON en transférant cette partie des fonctions de direction/pilotage
- De renforcer l'équipe par la création d'un poste d'animateur, étant précisé que ce poste pourra être pourvu dans le cadre d'un emploi d'avenir. Ce poste permettrait de limiter (50 % du temps) pour l'ALSH de CRAON le recours à des contractuels horaires pour le Mercredi ou des vacataires pendant les vacances scolaires

Sous réserve de l'avis du Comité Technique

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE de procéder aux modifications de postes à compter du 1^{er} Août 2016 comme suit :

1. SUPPRESSION d'un poste d'animateur à temps complet ouvert aux cadres d'emploi des adjoints d'animation ou animateurs
2. Création d'un poste de COORDINATION ENFANCE à temps non complet (0.5 etp), ouvert aux cadres d'emploi des adjoints d'animation ou animateurs
3. Création d'un poste d'ANIMATEUR/DIRECTEUR (ALSH CRAON) à temps non complet (0.5 etp), ouvert aux cadres d'emploi des adjoints ou animateurs
4. Création d'un poste d'ANIMATEUR (ALSH CRAON) à temps complet, ouvert aux cadres d'emploi des adjoints d'animation, ce poste pouvant être pourvu dans le cadre d'un emploi aidé

- ADOPTÉ l'extrait du tableau des emplois modifié au 1^{er} Août 2016 comme suit :

POLE ENFANCE	Temps T 01.05.15	Temps T 01.01.16	Temps T 04.07.16	Nbre postes	Catégorie	CADRE D'EMPLOIS
Animateur/trice	35,00	35,00	35,00	1	B et C	Animateurs, Adjoints d'animation
Animateur/trice	17,15	17,15	17,15	1	B et C	Animateurs, Adjoints d'animation
Animateur/trice	19,60	19,60	19,60	1	B et C	Animateurs, Adjoints d'animation
Animateur/trice	11,21	11,21	11,21	1	C	Adjoints d'animation
Coordinateur Enfance			17,50	1	B et C	Animateurs, Adjoints d'animation
Directeur/trice			17,50	0	B et C	Animateurs, Adjoints d'animation
Animateur/trice	35,00	35,00		0	B et C	Animateurs, Adjoints d'animation
Animateur/trice			35,00	1	C	Adjoints d'animation
Animateur/trice	5,60	5,60	5,60		C	Adjoints d'animation
Animateur/trice		35,00	35,00	1	B et C	Animateurs, Adjoints d'animation
Animateur/trice		19,00	19,00	1	C	Adjoints d'animation
Animateur/trice		19,00	19,00	1	B et C	Animateurs, Adjoints d'animation
Animateur/trice		28,00	28,00	1	B et C	Animateurs, Adjoints d'animation
S/TOTAL ETP et effectifs	3,53	6,42	7,42	10		
TOTAL GENERAL ETP et effectifs	31,19	35,26	36,26	45,00		

- AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant

DEFINITION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Dans la continuité des différentes démarches engagées depuis la fusion, pour la structuration des services et l'harmonisation et afin d'inscrire les actions en direction de la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse dans une cohérence éducative à l'échelle du territoire, il est proposé :

- de procéder à l'élaboration d'un Projet Educatif de Territoire, ceci afin de :
 - ↳ Produire des connaissances -avoir une culture commune- pour nourrir la décision
 - ↳ Développer le sentiment d'appartenance (au Pays de Craon...)
 - ↳ Consolider les équipes par une meilleure coopération, collaboration, implication de chacun autour d'un partage d'idées communes, grâce aux échanges.
 - ↳ Valoriser l'action conduite, donner du sens à ce que l'on fait, aux actions menées
 - ↳ S'adapter et anticiper les besoins sociaux du territoire
 - ↳ Interpeller et faire évoluer les pratiques pour tendre vers une convergence

Ce sujet a fait l'objet d'une présentation lors du dernier Conseil Communautaire, dans la mesure où il se fonde sur des liens à construire avec les services de la Communauté de Communes.

L'existence d'un projet éducatif est une obligation réglementaire qui conditionne le versement des prestations de la CAF. Depuis la fusion il n'y a pas de projet éducatif défini pour les actions relevant de la compétence du CIAS.

Différents échanges ont eu lieu sur la place de ce projet éducatif intercommunal par rapport aux projets éducatifs déjà en cours dans les communes. Il est précisé que ce projet n'a pas vocation à se substituer aux projets communaux, qu'il pourrait au contraire conforter ; le rattachement à des valeurs partagées ne gomme pas les identités de chacun et l'originalité de chaque structure.

Afin d'accompagner cette démarche, qui se doit d'être participative, par la mobilisation des élus, des équipes de professionnels, des différents services concernés, des partenaires, il est proposé de solliciter le concours d'un bureau d'études spécialisé, dont la mission serait la suivante : apport méthodologique, enquête auprès des familles, animation des séances de travail, jusqu'à la rédaction du document final.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE

- de recourir à un accompagnement méthodologique auprès d'un bureau d'étude spécialisé
- de mandater le bureau JEUDEVI - JEUnesse - DEVeloppement - Intelligents - après étude comparée des différentes offres, comme suit : prestation de 20 journées soit un coût de 15 600 €

MISE EN PLACE D'UNE « MAITRISE DE GESTION »

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 13 juin dernier, a validé la démarche de mise en place d'un contrôle de gestion (appelé ici « maîtrise de gestion »), et a confirmé la mise en place d'un comité de pilotage (COPIL « maîtrise de gestion »).

Pour rappel, dans le cadre de la fusion et dans l'organisation de la Communauté de Communes, il était prévu de mettre en place un contrôle de gestion.

Le document en annexe présente de manière synthétique les modalités et l'organisation du système proposé.

Les principaux objectifs se déclinent ainsi :

- Optimisation des dépenses et des recettes
- Outil de gestion pour la décision des élus
- Proposition de pistes d'efficience
- Partage d'expériences réussies

La volonté est de mettre en place un système en co-construction avec l'ensemble des acteurs (élus et services). La mise en place sera progressive et évolutive.

Pour un système efficace, les préconisations sont :

- Disposer d'une forte motivation et mobilisation des dirigeants de la collectivité
- Mettre en place une action de communication interne autour de la maîtrise de gestion
- Associer l'ensemble des agents à la démarche afin de modifier certaines pratiques en donnant par exemple l'habitude d'intégrer une dimension prévisionnelle dans ses décisions
- Garantir la cohérence entre les objectifs des dirigeants et l'action des responsables de services
- Rechercher les opportunités de progrès rapides pour engranger des succès
- Ne pas vouloir calquer exactement la maîtrise de gestion des collectivités locales sur le modèle du secteur privé
- Disposer d'une réactivité rapide sur chaque élément du système

Le Comité de pilotage constitué par la Communauté de Communes est composé de : Alain Bahier, Roland Veillard, Catherine Rayon, Philippe Chanceler, Benoît Hamard, Christophe Langouët.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, valide la mise en place de cette démarche de maîtrise de gestion.

RETOUR SUR LES COMMISSIONS OU GROUPES DE TRAVAIL

COMMISSION PERMANENTE DU 30 JUIN 2016 avec l'ordre du jour suivant :

- 12 dossiers d'aide sociale (frais d'hébergement pour personnes âgées/personnes handicapées)
 - 2 DOSSIERS D'AIDE INDIVIDUELLE :
1. Pour le paiement d'une facture d'assainissement : la commission propose à la personne de solliciter un échelonnement de la dette auprès Trésor Public
 2. Pour l'achat d'un fauteuil verticalisateur électrique pour un enfant porteur de handicap

Considérant le coût engagé pour l'acquisition de ce fauteuil (32 935 €), le montant des aides attribuées par les différents organismes sollicités par la famille (30 149 €), le solde à charge pour la famille (2785 €) et au vu de sa situation, la Commission Permanente propose qu'une aide financière exceptionnelle de 1 000 € soit votée.

Vu la délibération n° 51-21092015 du 21 Septembre 2015, prévoyant qu'au-delà de 500 € la décision d'attribution relève du Conseil d'Administration sur avis rendu par la Commission Permanente le montant d'aide.

Considérant l'avis rendu par la commission permanente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une aide exceptionnelle de 1 000 €

COMMISSION PETITE ENFANCE du 9 juin 2016

DEMANDES D'ADMISSION

10 demandes présentées pour le Multiaccueil « La Coccinelle »

- 8 demandes d'admission : 3 refus ont été prononcés par manque de place
- 2 demandes de changements d'horaires acceptées

EVOLUTION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT

- L'admission en accueil régulier au-delà de 10 heures par semaine est soumis à des critères afin de prioriser les demandes
- Changement d'horaire (diminution) en cours de contrat :
 - Si le changement est dû à des raisons professionnelles : pas de condition
 - Si le changement est pour « convenance personnelle » : si validation par la commission la famille prend en charge 50% de la diminution
- Les augmentations en heures ou en jours d'enfant déjà en contrat ne sont pas notées via la grille, ils sont donc prioritaires
- Il est demandé aux familles de produire un certificat de travail, le cas échéant, pour chaque parent

QUESTIONS DIVERSES

PROPOSITION DE CREATION DE MISSION DE « SERVICE CIVIQUE »

Le « SERVICE CIVIQUE » consiste en un engagement volontaire

- d'au moins 24 heures hebdomadaires (jusqu'à 35h) sur une durée de 6 à 12 mois,
- pour l'accomplissement d'une (ou plusieurs) missions d'intérêt général auprès d'une association, collectivité locale ou établissement public
- Pour des jeunes (16-25 ans ; toutes nationalités) qui bénéficient
 - d'une formation et d'un accompagnement.
 - et d'une protection sociale et assurance vieillesse (prise en charge Etat : 388 €/mois)
 - perçoivent une indemnité mensuelle de 548 à 649 € nets (non imposable, dont 103,90 € pris en charge par la structure d'accueil - possible en nature - le reste par l'Etat)

Le contrat d'engagement de Service Civique n'est pas régi par le code du travail et le volontaire n'est pas soumis à lien de subordination. Des cumuls sont possibles avec un statut d'étudiant et/ou une activité salariée à temps partiel.

L'accueil de jeunes en service civique est conditionné par un agrément à solliciter par la collectivité d'accueil auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). La Communauté de Communes qui serait porteuse de cet agrément ; cette proposition est mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire (11 Juillet).

Les missions proposées par le CIAS pourraient être les suivantes : Accompagner la démarche d'élaboration du Projet éducatif avec notamment une enquête auprès de la population et en particulier les jeunes. Mettre en place des actions/projets avec les jeunes du territoire.

Le Conseil d'Administration approuve cette proposition

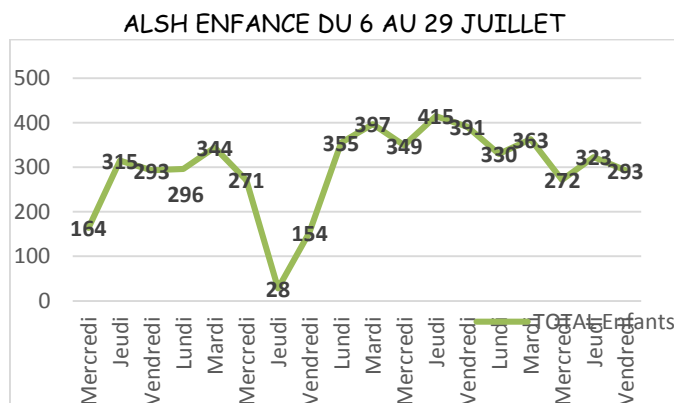
« **MEMENTO - SERVICE AUX FAMILLES** » édité par QUELAINES : il est fait état de cette initiative de la commune de QUELAINES qui regroupe en un seul document à destination des familles l'ensemble de l'offre de services se déroulant sur la commune avec précision de l'organisateur (Commune, CIAS, Communauté de communes) des contacts et informations utiles, avec référence au PORTAIL FAMILLE.

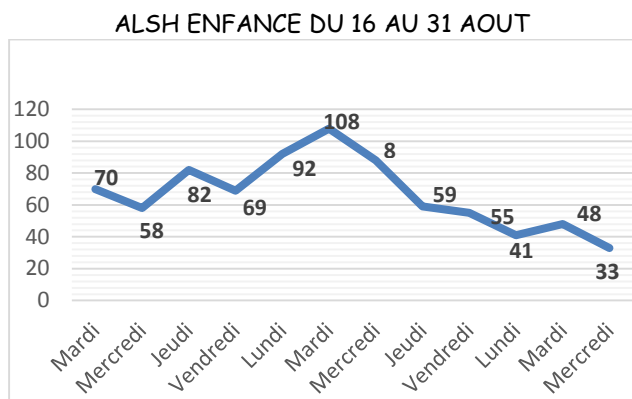
Il est souligné l'intérêt d'une démarche qui pourrait être étendue à d'autres communes.

Un exemplaire de ce document est annexé au présent Compte-rendu.

DEFI DES 37 : Succès de cette deuxième édition ; un prochain comité de pilotage est prévu en Septembre et les bonnes volontés sont d'ores et déjà sollicitées.

POINT SUR LES INSCRIPTIONS D'ETE AU 4 JUILLET





Les inscriptions sont toujours en cours et susceptibles d'évoluer, notamment au mois d'Août

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30